

## PIA 3 : « Engager des actions début 2017 pour qu'il n'y ait pas de coupure » (Louis Schweitzer à l'AN)

Paris - Publié le jeudi 19 janvier 2017 à 18 h 39 - Actualité n° 85145

« Nous allons engager début 2017 un certain nombre d'actions au long cours, de façon à ce qu'il n'y ait pas de coupure entre l'exécution des PIA 1 et 2 et celle du PIA 3 », déclare Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, lors de son audition devant la Commission des affaires économiques, de la défense et des finances de l'Assemblée nationale, le 18/01/2017.

Le commissaire général à l'investissement, qui rappelle le cadre général du PIA 3 et sa mise en œuvre à partir du premier trimestre 2017, détaille également les premières actions qui seront lancées, « majoritairement et très naturellement orientées vers l'enseignement supérieur et la recherche ».

Pour l'enseignement supérieur, le commissaire général à l'investissement cite « les écoles universitaires de recherche d'une part, et d'autre part les nouveaux cursus à l'université, pour intégrer dans la pédagogie universitaire la diversité des étudiants ou le numérique, qui offre des possibilités d'amélioration pédagogique et d'efficacité ».

Pour la recherche, Louis Schweitzer annonce :

- une action sur des thèmes choisis avec les organismes de recherche et les universités ;
- une action sur des équipes remarquables, pour un soutien centré sur la qualité des équipes et non sur la définition a priori de thèmes de recherche, « pour permettre notamment de faire un peu plus que ce qu'on a fait jusque-là pour les SHS » ;
- un appel à projets pour valider trois nouveaux IHU, après les six créés dans le PIA 1 ;
- un appel à manifestation d'intérêts pour « les territoires d'innovation de grandes ambitions », pour concentrer sur un territoire un ensemble d'actions d'innovation, avec une douzaine de territoires sélectionnés dans un premier temps ;
- l'appel à projets pour les opérations régionalisées, dotées d'une enveloppe de 500 M€ (250 M€ de subventions et d'avances remboursables et 250 M€ de fonds propres), les régions devant abonder d'un égal montant les crédits de l'État, avec trois domaines d'intervention envisagés : les entreprises innovantes, l'encouragement à des installations qui renforcent des filières industrielles et enfin la formation professionnelle.

---

### Cadre général du PIA 3

« Le PIA 3 s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité des PIA 1 et 2 :

il s'agit d'investir dans l'avenir, mais au sens large et non comptable du terme, puisque nous investis-

- nous dans l'enseignement supérieur et la recherche en finançant des dépenses de fonctionnement ;
- notre investissement doit être additionnel aux investissements du budget et ne pas s'y substituer ;
  - les investissements ne sont pas soumis à la régulation budgétaire et aux règles traditionnelles ;
    - ils sont gérés par une petite équipe, le CGI, qui comprend environ 35 personnes ; et qui s'appuie sur une douzaine d'opérateurs pour les PIA 1 et 2, et quatre seulement pour le PIA 3 - la CDC, l'Ademe, l'ANR pour la recherche et l'université et Bpifrance pour les interventions dans le secteur des entreprises.

Nos principes tiennent en trois mots : excellence (des choix fondés sur des jurys et experts et une évaluation longue), innovation (technologique ou en termes de concept) et coopération (les universités et les grandes écoles, la recherche privée et publique, les grandes et petites entreprises).

Nous avons également une autre mission dont on ne parle peut-être pas assez : le recensement et la contre-expertise des grands projets d'investissement public. Tous ces projets de plus de 20 M€ doivent être recensés, transmis au Parlement et évalués, et tous ceux de plus de 100 M€ doivent faire l'objet d'une contre-expertise, rendue publique. »

### « À mi-2017, les PIA 1 et 2 seront totalement engagés »

« Pourquoi lançons-nous un PIA 3 ? Car à mi-2017, les PIA 1 et 2 seront totalement engagés, soit juridiquement, soit de fait. Un de nos efforts essentiels a été d'accélérer et de simplifier l'engagement des crédits, pour faire en sorte que nos partenaires n'aient pas des centaines de pages à faire, que ceux qui instruisent n'aient pas trois instructions à faire. Entre le moment où un projet est déposé et celui où le porteur de projet est informé de la décision de crédit, nous faisons en sorte qu'il se passe moins de trois mois.

« Un de nos efforts essentiels a été d'accélérer et de simplifier l'engagement des crédits

Il nous est paru que ce qui avait justifié les PIA 1 et 2 était toujours vrai, l'économie est de plus en plus une économie de la connaissance, qui implique un investissement sur le long terme, et la rigueur budgétaire n'a pas achevé ses effets.

Pour préparer ce PIA 3, auquel nous réfléchissons depuis plus de deux ans, nous avons soumis le CGI et le PIA à une évaluation par des experts externes choisis par France Stratégie et présidés par Philippe Maystadt. Cette commission a fait un certain nombre de propositions que nous avons mises en œuvre dans le PIA 3. Nous avons aussi procédé à de nombreuses consultations, puis un projet de PIA 3 a été soumis au Parlement, voté et promulgué dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2017. »

### Un PIA 3 « dans la continuité des PIA 1 et 2, mais avec un certain nombre de différences »

« Ce PIA 3 est pour l'essentiel dans la continuité des PIA 1 et 2, mais avec un certain nombre de différences. Il est de 10 Md€. Comme les PIA 1 et 2, il met fortement l'accent sur l'enseignement et la recherche [2,9 Md€] et la valorisation de la recherche [3 Md€], ce qui représente 5,9 Md€. Les 4,1 Md€ qui restent étant orientés vers les entreprises. La répartition des crédits consiste en 4 Md€ de crédits et d'avances remboursables, 2 Md€ de dotation décennale et 4 Md€ de fonds propres.

Sur ce PIA 3, il y a une enveloppe de 500 M€ pour des investissements co-décidés avec les régions, 250 M€ de subventions et d'avances remboursables et 250 M€ de fonds propres. C'est un changement significatif par rapport au PIA 1 (aucun crédit régionalisé) et au PIA 2 (50 M€). Ce montant tient compte du nouveau rôle des régions.



La répartition des 10 Md€ ne se fait pas par ministère ou par secteur

La répartition des 10 Md€ ne se fait pas par ministère ou par secteur, car il n'y a pas d'enveloppe réservée pour l'aéronautique ou le spatial. Les enveloppes sont attribuées par rapport à la qualité des projets et de leur caractère porteur d'avenir. Nous avons deux priorités transversales :

- le numérique, qui intervient quasiment partout ;
  - le développement durable, 60 % des crédits du PIA 3 y contribueraient directement (autour de 1,5 Md€ pour des actions directes ou éco-conditionnalisées) ou indirectement (toute modernisation industrielle par exemple).

Nous souhaitons en revanche renforcer l'action du PIA dans trois domaines, à nos yeux des industries et activités d'avenir, où la France a des atouts :

- les industries agricoles et alimentaires ;
  - le tourisme ;
  - les industries de sécurité. »

### La mise en œuvre du PIA 3 en 2017

« Les crédits votés pour le PIA 3 ne comprennent pas les crédits de paiement. 10 Md€ d'autorisation d'engagement ont été votés dans le cadre de la loi de finances initiale, mais il est prévu que les crédits de paiement soient votés sur cinq ans par tranches de 2 Md€. La consommation des crédits de paiement est relativement lente. À la mi-2017 [sur l'ensemble des PIA], nous aurons engagé autour de 47 Md€, mais en termes de crédits de paiements nous aurons décaissé moins de 20 Md€. »

## Louis Schweitzer



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Commissariat Général à l'Investissement Commissaire général à l'investissement	Avril 2014	-
Mouvement des Entreprises de France Président d'honneur	2013	-
Initiative France Président	2011	-
Renault Président d'honneur	2009	-
Medef international Président	2005	2013
La Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) Président	2005	2010
Renault Président du CA	2005	2009
Festival d'Avignon Président	2005	Avril 2005
Renault PDG	1992	2005
Le Siècle (Club) Président	2002	2004
Renault Directeur du contrôle de gestion, financier et général	1986	1992
Cabinet du Premier ministre Directeur de cabinet (Laurent Fabius)	1984	1986
Ministère de l'Industrie et de la Recherche Directeur de cabinet du ministre Laurent Fabius	1983	1984
Ministère du Budget Directeur de cabinet du ministre Laurent Fabius	1981	1983

Fiche n° 3509, créée le 23/04/14 à 18:21 - MàJ le 10/11/16 à 14:28

© News Tank Education 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »